



Les adhérents des Inter-CE du réseau Cezam et leurs pratiques sociales

Cezam, qui sommes-nous ?

- Un réseau national qui accompagne les CE et structures similaires depuis plus de 25 ans.
- Un réseau de 29 associations présentes dans plus de 40 villes et 16 régions regroupées au sein d'une fédération nationale.
- Un réseau de 6 000 collectifs travaillant avec 230 professionnels sur leurs activités sociales et culturelles ainsi que sur leurs missions économiques.
- Un réseau administré par 500 élus de CE qui donnent la garantie d'une gestion désintéressée.
- Un réseau permettant aux CE de mutualiser leurs actions dans un esprit de coopération.
- Un réseau résolument ancré dans l'économie sociale.

Etude réalisée par Cezam
Poitou-Charentes Inter-CE CREDES

Les partenaires de l'étude

- Crédit coopératif
- Groupe Chèque Déjeuner
- Groupe MACIF
- Harmonie Mutuelles

Au moment où l'on s'apprête à fêter le 65^{ème} anniversaire de la création des comités d'entreprise, la Fédération des Associations Inter-CE Cezam et ses partenaires de l'économie sociale : le Crédit Coopératif, le groupe Chèque Déjeuner, le groupe MACIF, Harmonie Mutuelles ont décidé d'unir leurs efforts pour restituer les résultats d'une grande enquête nationale sur les pratiques sociales des CE en France.

La législation de 1945 sur les comités d'entreprise marque un tournant radical à la direction paternaliste : aux œuvres sociales de l'employeur fut substituée une gestion indépendante de celles-ci par le comité d'entreprise.

Ainsi, le rôle premier des comités d'entreprise fut un rôle social.

La loi du 28 octobre 1982, bien qu'elle ait une finalité essentiellement économique a également entraîné des changements en matière sociale et notamment, elle modifia dans tous les articles du code du travail les mots « œuvres sociales » par « activités sociales et culturelles ».

Aujourd'hui, la question de la politique sociale du comité d'entreprise est d'autant plus importante que la situation des salariés a beaucoup changé : précarité, temps partiel, isolement, mobilité...

Aussi les associations Inter-CE du réseau Cezam ont décidé de s'impliquer avec leurs CE adhérents pour revisiter la dimension sociale de leurs activités.

Les élus de comités d'entreprise se trouvent placés au cœur des mutations économiques et sociales qui vont bien au-delà de la crise actuelle.

Ils sont interpellés de toutes parts, sollicités sur de nombreux avis à donner, ils ont des comptes à rendre, aux collègues salariés, à l'employeur...

Une nouvelle génération d'élus est en train de prendre la relève dans les entreprises.

Comités d'entreprise :

65 ans, âge de la retraite ou deuxième jeunesse ?

C'est dans ce contexte de grand changement que la fédération Cezam a interrogé 539 élus de comités d'entreprise du 15 avril au 10 juillet 2009 sur leurs pratiques sociales.

Vous avez en main un document synthétique qui restitue l'essentiel des résultats de l'enquête accompagné de quelques suggestions et préconisations.

Des travaux complémentaires à venir devraient permettre d'aller plus loin dans l'accompagnement des élus de comités d'entreprise du réseau Cezam.

Hervé Morice

Président de Cezam - Fédération des associations Inter-CE



Les pratiques des adhérents du réseau Cezam

Cette enquête a permis la réalisation d'un état des lieux des activités que les adhérents du réseau Cezam proposent aux salariés de leur établissement. Douze grandes thématiques ont été évoquées. Par ailleurs, il a paru intéressant d'aborder également la question de la carte Cezam. A travers les adhérents du réseau Cezam représentés par des établissements de taille, de structures, de secteurs professionnels aussi divers et contrastés que l'est le salariat français, c'est bien une image nationale fidèle de la réalité qui est ici présentée.

Salariés en difficulté

Afin d'aider les salariés en difficulté, les adhérents du réseau Cezam proposent :

- un accès à des conseillers juridiques (25,9%)
- des avances remboursables aux salariés (22,5%)
- des secours ou dons (19,7%)
- la mise à disposition de services d'un assistant social (18,8%)
- un accès facilité à des associations de consommateurs (16,4%)
- d'orienter les salariés vers des organismes compétents pour des secours (7,8%) ou des prêts (4,8%).

A peine la moitié mène des actions en faveur des salariés en difficulté. Ces actions peuvent être lourdes budgétairement et en gestion. Par ailleurs, il s'agit d'actions parfois compliquées à mettre en place...

En revanche, on voit bien que ces questions préoccupent tout de même les représentants du personnel car, même si eux-mêmes ne peuvent rien proposer, ils orientent vers des structures compétentes.

Logement

Les CE doivent être informés et consultés sur ce que l'on appelle le « 1% logement ». En réalité, seulement un peu plus d'un tiers des CE l'est et un autre tiers est uniquement informé. Par ailleurs, seulement sept CE sur dix informent les salariés des aides que le collecteur du « 1% logement » peut leur proposer.

Alphabétisation / illettrisme

12,5% des adhérents savent que certains salariés de leur établissement sont en situation d'illettrisme, mais parmi eux, seulement un tiers a mis en place ou a suggéré à l'employeur la mise en place d'actions afin d'aider ces salariés.

Restauration

Les trois-quarts des adhérents précisent que les salariés de leur établissement ont accès à un mode de restauration que ce soit uniquement un local à disposition pour manger (37,5%) ou un véritable lieu de restauration, que les repas soient préparés par un sous-traitant (22,1%) ou des cuisiniers salariés de l'établissement (7,4%).

Par ailleurs, les salariés des établissements de quatre adhérents sur dix disposent de titres restaurant.

Transport

Quatre adhérents sur dix précisent que leur établissement n'est pas desservi par les transports en commun et plus de la moitié dit que des salariés de leur établissement s'organisent pour du covoiturage. Six adhérents étaient eux-mêmes à l'origine et organisateurs du covoiturage des salariés.

Par ailleurs, la prime transport est abordée par certains adhérents afin de la mettre en place dans leur établissement.



Conciliation vie au travail / vie personnelle, famille, enfants

Un adhérent sur dix précise que les salariés ont accès à des Cesu préfinancés (essentiellement dans les plus grands établissements). Il s'agit d'un dispositif lourd et coûteux à mettre en place selon les adhérents.

Un peu plus de 6% des adhérents disent que les salariés ont un accès facilité à des crèches afin de faire garder leurs enfants que ce soit des crèches d'entreprise ou des places réservées auprès des collectivités.

Diverses actions sont menées par les adhérents en faveur de l'enfance. Les plus importantes sont les actions autour de Noël et de la naissance d'un enfant.

Santé

Près de neuf adhérents sur dix précisent que les salariés de l'établissement sont couverts par une complémentaire santé que ce soit sous contrat collectif obligatoire (près des deux-tiers des adhérents, souvent financé par l'employeur) ou sous contrat facultatif (près d'un quart).

Hormis quelques actions autour des addictions (alcool, tabac, drogues) évoquées par certains adhérents, les questions de prévention de la santé (en dehors des actions menées par le CHSCT dont c'est la mission) ne font que rarement partie des préoccupations des adhérents.

Chèques-lire, disque, culture, cadeaux et bons d'achat

Parmi les adhérents :

- 18,9% diffusent le chèque-lire
- 13,5% diffusent le chèque-disque
- 10,4% diffusent le chèque-culture

78,3% ne diffusent aucun de ces trois chèques, 6,9% en diffusent un seul, 8,5% en diffusent deux et 6,3% diffusent les trois. 75,9% des adhérents diffusent des chèques-cadeaux ou bons d'achat. Ils sont surtout diffusés à Noël (62,2%), à l'occasion d'une naissance (23,6%), d'un mariage (17,6%), du départ en retraite (14,8%), de la rentrée scolaire (8,2%).

Cadeaux et vie pratique

Près de la moitié des adhérents propose aux salariés de leur établissement des groupements d'achat ou des expoventes. Par ailleurs, des colis de Noël sont distribués par un peu plus d'un tiers des adhérents. En outre, moins d'un sur cinq donne de l'argent pour des occasions particulières telles qu'un mariage, la naissance d'un enfant, des départs en retraite... Enfin, un sur dix propose des locations de matériel de bricolage et jardinage.

La notion de commerce équitable a été abordée par une minorité.

Solidarité externe

En cas de reliquat, et sous réserve de ne pas dépasser 1% de leur budget des activités sociales et culturelles, les CE peuvent donner de l'argent à des associations caritatives reconnues d'utilité publique. Autour d'un adhérent sur dix la pratique.

Vacances

Près de six adhérents sur dix précisent que les salariés de leur établissement disposent de chèques-vacances, que ceux-ci soient donnés ou bien fassent l'objet d'un abondement à une épargne du salarié.

En outre, près d'un cinquième participe financièrement à des locations de vacances des salariés. Par ailleurs, 7,2% sont propriétaires de locations de vacances qu'ils louent aux salariés.

Un peu plus d'un sur cinq a évoqué la question d'aménagement des congés payés pour les salariés justifiant de contraintes géographiques particulières (salariés originaires des DOM TOM ou salariés étrangers par exemple) et près de 8% ont d'ores et déjà signé un accord sur la diversité en entreprise.



Activités culture-loisirs

Les adhérents participent financièrement à certaines activités culturelles et de loisirs :

- 61,6% sur les voyages, sorties week-ends ou journée
- 44,2% sur les sorties sportives ou de loisirs
- 40,7% sur la billetterie cinéma
- 39,9% sur la pratique sportive des salariés
- 31,7% sur la pratique artistique des salariés
- 27,3% sur la billetterie spectacle.

La carte Cezam

Elle est, logiquement, diffusée par 94,4% des adhérents. Pour les deux-tiers cette diffusion auprès des salariés est gratuite. Les intérêts principaux de cette carte sont selon les adhérents les réductions qu'elle offre (68,3%) et la diffusion d'offres culturelle, sportive, de loisirs et de vacances (41,7%).

La carte Cezam, produit phare du réseau Cezam, est donc un élément incontournable des actions menées par nos adhérents : simplicité, avantages financiers et ouverture vers des activités nouvelles sont sans doute les raisons de son succès.

On voit donc que les multiples activités que peuvent proposer les collectifs de salariés varient évidemment en fonction de leurs choix, leur budget, le temps qu'ils peuvent y consacrer et leurs priorités.

Deux éléments transversaux à l'ensemble des activités et des actions doivent par ailleurs attirer notre attention.

L'application de critères

Même si les adhérents perçoivent les difficultés rencontrées par certains salariés de l'établissement, plutôt que des critères sociaux, dont l'objectif principal est la recherche d'équité, les adhérents privilégient dans la majorité des cas des critères d'ancienneté (40,2%). Ils appliquent également des critères liés au type de contrat (10,5%) et à la durée du temps de travail (6,1%). Par ailleurs, 18,7% disent appliquer des critères sociaux.

Si l'on regarde l'application des critères par activité, on constate que ce sont les activités vacances (chèques-vacances et participation sur des locations de vacances) où l'application de critères sociaux est le plus fréquent, la participation au Cesu préfinancé également.

Les participations aux autres activités sont plus souvent identiques quel que soit le salarié.

A noter tout de même qu'une proportion assez intéressante d'adhérents ouvre ses activités plus largement qu'aux seuls salariés de l'établissement : ils permettent aux retraités et aux intérimaires de bénéficier de leurs activités.

Le financement des pratiques sociales

Certaines actions, proposées et parfois gérées par les adhérents, peuvent ne pas forcément être financées par eux, mais par l'employeur ou à la fois par l'employeur et l'adhérent.

Le financement de l'employeur est particulièrement important dans le cas de permanences d'assistant social, de garde d'enfants, de restauration, d'associations de consommateurs et de conseillers juridiques et de complémentaire santé.

Le financement de l'adhérent est plus fréquent dans le cas de colis de Noël et des chèques-vacances.

Le financement du Cesu est quant à lui très partagé entre l'employeur et l'adhérent.

Même si certaines activités sociales et culturelles sont financées par l'employeur, en plus de la dotation versée au CE, il n'empêche que c'est peut être l'adhérent qui a été à l'initiative de cette action.



Perception de l'adhérent sur son rôle et son action

Le rôle social des collectifs de salariés

D'une manière générale, sur les actions que les adhérents pensent faire partie du rôle social d'un collectif de salariés, on constate qu'ils citent, en premier, la carte Cezam, qui, selon eux, offre un avantage financier pour l'ensemble des salariés. Les actions mises en place par les adhérents n'ont donc pas pour but la recherche d'équité mais d'égalité entre les salariés.

D'ailleurs, plus de huit adhérents sur dix privilégient les actions qui touchent le plus grand nombre.

En outre, les adhérents estiment en grand nombre que le rôle social des représentants du personnel est de proposer des avantages financiers sur différentes activités (spectacle, cinéma, voyages, pratiques culturelles, chèques vacances, pratique sportive, location de vacances, chèques-cadeaux et bons d'achat...).

D'ailleurs, l'action qui touche d'après eux le plus de salariés est la distribution de bons d'achat et chèques-cadeaux et en deuxième lieu, les actions autour des vacances. De plus, les actions les plus coûteuses qu'ils mènent ainsi que celles qui sont les plus appréciées par les salariés sont, selon eux, les actions en faveur des vacances.

Comment concilier la perception de leur rôle et les actions mises en place ?

Pourtant, les adhérents disent considérer que leur rôle consiste prioritairement :

- en un rôle d'émancipation des salariés : 39%
- en un rôle de cohésion : 27,3%
- en un rôle de démocratisation : 22,3%.

La redistribution du pouvoir d'achat ne représente que 8,7% du rôle qu'ils estiment être le leur.

On voit bien un décalage entre la façon dont ils considèrent leur rôle et les actions qu'ils mettent effectivement en place. Malgré cela, les actions dont ils disent être le plus fier sont celles qui favorisent le lien social (voyages, sorties...).

Les actions qu'ils n'ont pas encore mises en place mais qu'ils aimeraient travailler en priorité sont des actions autour de la conciliation vie professionnelle/vie personnelle et d'amélioration du quotidien du salarié. Ainsi, même si ces actions ne sont mises en place que par un petit nombre d'adhérents et citées comme relevant de leur rôle social par un plus petit nombre d'adhérents que les actions de redistribution, on constate que ces questions sont tout de même importantes pour eux.

Les CE ont bien intégré qu'ils étaient l'atout facilitant l'imbrication entre la sphère professionnelle et la sphère privée.

Les modalités de choix des activités

Entre les modalités de choix des activités et le jugement après coup des actions mises en place, on constate des différences.

Si un tiers des adhérents poursuit les actions menées par les équipes précédentes, un autre tiers précise qu'il a choisi de mettre en place des activités demandées par les salariés et 8% par des organismes extérieurs (dont 3,6% par l'Inter-CE). Enfin, un cinquième dit que le choix de ces actions consiste en un choix politique délibéré.

Continuité, choix délibéré ou réponse à la demande ?

Lorsqu'on leur demande de regarder après coup le reflet de leurs activités, on constate que la place des demandes des salariés est en fait encore plus importante (49,9%). La part des actions qui sont le reflet d'un choix politique, elle aussi, augmente. On peut en déduire que les actions qu'ils poursuivent entrent donc dans les objectifs que les adhérents se sont attribués. L'influence des organismes extérieurs n'est elle pas si importante que cela dans le choix des activités des adhérents.

Enfin, on constate que 8,3% des adhérents jugent les actions qu'ils ont mises en place au regard des besoins détectés chez les salariés de leur établissement (contrairement à la demande, le besoin n'est pas explicité par les salariés mais bien ressenti par l'adhérent comme une nécessité).



La difficile prise en compte des questions sociales

Les CE et similaires passent une grande partie de leur énergie sur leur rôle économique d'autant plus que :

- les représentants du personnel ont connu des changements importants qui leur ont ajouté de nombreuses missions ces dernières années : information et consultation sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, l'épargne salariale...
- les moyens se sont réduits, notamment par l'instauration de la délégation unique du personnel (qui regroupe les missions à la fois des délégués du personnel et du comité d'entreprise, mais avec les seuls moyens du comité d'entreprise) ; ainsi que par le passage du mandat d'élu de deux à quatre ans, qui fragilise les collectifs (par le biais des démissions, en cours de mandat, plus fréquentes, des départs de l'entreprise et de l'essoufflement des élus),
- les élus ont des difficultés à prendre leurs heures de délégation, notamment quand ils ne sont pas remplacés sur leur poste de travail,
- les restructurations et les difficultés économiques que rencontrent certaines entreprises, surtout, mais pas seulement, dans la période de crise que nous traversons aujourd'hui, complexifient la situation.

Ainsi, on comprend pourquoi les collectifs de salariés précisent que concernant leurs activités sociales et culturelles, ils poursuivent, dans la majorité des cas, sans remise en cause profonde, les activités menées par l'équipe d'élus qui les précédaient. Cela pourrait donner une impression d'immobilisme des CE si on ne regardait pas l'intégralité des missions qui sont les leurs.

Politique sociale, actions sociales ou traitement social des activités ?

Un constat fort émane des résultats : il est difficile pour les représentants du personnel de distinguer politique sociale, actions sociales proprement dites et traitement social d'activités culturelles ou de loisirs.

Pour les élus, les activités sociales et culturelles forment un tout, même s'ils semblent privilégier les actions culturelles et de loisirs auxquelles ils appliquent des participations financières. Les CE et similaires ne distinguent pas les activités culturelles et de loisirs ou sportives des activités sociales, d'ailleurs, une telle distinction ne leur semble pas pertinente.

Même lorsque les moyens ne sont pas là, certains adhérents s'approprient leur rôle en diffusant l'information ou en orientant les salariés vers des organismes lorsqu'eux-mêmes ne peuvent pas répondre à la demande ou aux problèmes des salariés.

Avec peu de moyens, on peut agir

Par ailleurs, il est intéressant de noter que l'on pense toujours que mettre en place une politique sociale nécessite un budget important, pourtant, même avec des moyens réduits, il est possible de proposer des actions sociales aux salariés. Des adhérents innovent et expérimentent dans de nombreux domaines.

Par exemple, un adhérent a évoqué la mise en place de jardins partagés afin de permettre aux salariés les plus démunis de se nourrir à moindre frais. Un autre évoque une exposition sur la diététique et les produits bio.

Sur le thème du transport, certains adhérents ont signifié avoir négocié la mise en place de douche pour permettre aux salariés de venir en vélo, l'octroi d'une prime pour l'achat d'un vélo... Certains ont également entamé des démarches auprès de la société de transport en commun de leur communauté d'agglomérations (ou communauté de communes) afin de disposer d'un arrêt proche de l'établissement ou d'une plus grande couverture horaire.

Un adhérent a évoqué accorder des avantages supplémentaires pour les familles monoparentales...

Agir pour le plus grand nombre ou pour des publics précis ?

Des pans entiers d'actions potentielles des CE sont peu pris en compte aujourd'hui. Mais cela est à mettre en relation avec le fait que les représentants du personnel sont des élus, ils sont soumis au processus électoral. Ainsi, ils sont, en quelque sorte, « contraints », afin d'être réélus, de proposer des activités qui conviennent au plus grand nombre.

Au final, tous les adhérents ont le sentiment de mener une politique sociale, même s'ils ne saisissent pas toujours les nuances entre politique du CE, politique des activités sociales et culturelles et politique sociale. Différentes acceptions du mot social mettent de la confusion et de la complexité aussi bien pour réaliser le diagnostic de ce qui se pratique que pour parler des actions sociales qui pourraient être mises en place.



Egalité, équité, solidarité, amélioration des conditions de vie ?

En effet, la notion de social est difficile à définir et l'on voit bien que tout le monde ne met pas la même chose derrière ce terme :

- Pour un nombre important d'adhérents, faire du social, c'est faire de la redistribution de chèques, proposer des avantages ou des réductions sur des activités. L'objectif étant que chaque salarié puisse bénéficier de différentes actions mais en gardant à l'esprit que la part du budget revenant à chaque salarié doit être égalitaire. Plus que la suprématie des activités culture-loisirs sur les autres activités, ce sont les activités de redistribution (sur des activités culture-loisirs ou d'autres activités) qui sont prédominantes.
- Un nombre plus restreint d'adhérents estiment que le social consiste à aider les personnes en difficulté financière qu'elles soient salariées de l'établissement ou non. Ici la notion de social est très proche de la notion de solidarité.
- Le social perçu comme une démarche de recherche d'équité dans l'ensemble de l'offre des CE et similaires est une pratique portée par les adhérents dans les établissements les plus importants, compte tenu de la complexité de mise en place, contrairement aux pratiques égalitaires. L'objectif, pour eux, est de toucher largement l'ensemble des salariés de l'entreprise, y compris ceux qui sont éloignés des loisirs et de la culture.
- De la même façon, le social comme élément améliorant les conditions de vie quotidienne des salariés est une démarche mise en place par un petit nombre. Il s'agit pour ces adhérents de permettre aux salariés les moins bien lotis de bénéficier d'avancées sur des domaines tels que le logement, la restauration, le transport, la complémentaire santé...

Relation de l'adhérent...

...à son association Inter-CE

D'une manière générale, les adhérents du réseau Cezam sont fidèles. Mais un enjeu important attend les Inter-CE avec les adhérents les plus récents qu'il convient d'informer sur l'ensemble des activités des Inter-CE, car l'on sait par ailleurs que les transitions entre élus du personnel sont rarement efficaces.

Les raisons pour lesquelles le collectif de salariés a adhéré à son Inter-CE sont essentiellement des raisons liées à l'offre en matière d'activités sociales et culturelles et à la carte Cezam. Mais il est intéressant de noter que choisir l'Inter-CE Cezam pour des principes (raisons syndicales et idéologiques) plus que pour des services représente la troisième grande raison d'adhésion à une association Inter-CE (22,8% des réponses).

L'association Inter-CE est pour la majorité des adhérents avant tout une structure ressources dans le domaine des loisirs et de la culture.

Elle pourrait tout de même, selon eux, les aider dans le domaine social notamment en les mettant en relation avec un réseau de partenaires et en proposant des activités « clés en main ».

Si les adhérents confirment que la place de la culture et des loisirs est importante dans la relation qu'ils entretiennent

avec leur Inter-CE, on constate également qu'ils apprécient le soutien en termes de formation et d'accompagnement que propose le réseau Cezam. D'ailleurs, parmi les structures vers lesquelles ils peuvent trouver des ressources, l'Inter-CE est leur principal interlocuteur, que celle-ci dispose des compétences en interne ou bien à travers son réseau de partenaires.

...avec le secteur de l'économie sociale et le monde syndical

Les adhérents ont le sentiment de faire partie du secteur de l'économie sociale et solidaire. Même si chercher à travailler avec des structures de ce secteur ne semble pas faire partie de leurs préoccupations principales, on constate, à l'analyse de leur organisme bancaire, de leur assureur ou bien encore de leur complémentaire santé que les structures de l'économie sociale tiennent une place importante parmi les organismes avec lesquels ils travaillent.

Par ailleurs, la proximité syndicale est fondamentale. En effet, les collectifs de salariés où l'on constate une présence syndicale forte ont des discours et des projets politiquement construits.



Quelques pistes générales d'actions peuvent d'ores et déjà être dégagées

- Il sera sans doute nécessaire de poursuivre le travail d'étude. Compte tenu de la masse d'informations rassemblée, il n'a pas été possible d'analyser en détails toutes les variables. Le corpus de données recueilli doit être réinterrogé afin d'approfondir l'analyse des différents sujets traités. Par ailleurs, il pourrait être intéressant de compléter ces données quantitatives par des informations plus qualitatives auprès d'un petit nombre d'adhérents. De même, il serait nécessaire de regarder ce que proposent les comités centraux d'entreprise. En effet, parfois, c'est au sein de cette instance que les réponses sociales aux problématiques des salariés sont construites.
- De manière globale, mais également thème par thème, il convient pour le réseau Cezam de réfléchir aux actions qu'il peut mener, les partenariats qu'il peut tisser, les outils qu'il peut développer afin d'accompagner les CE dans leur démarche sociale, en fonction de leurs caractéristiques et de la notion de social qui est la leur. L'enjeu pour les Inter-CE et les partenaires n'est pas de faire à la place des CE mais bien de les accompagner dans leurs actions afin de leur permettre de développer des compétences, de les rendre autonomes.
- Les collectifs de salariés mènent de multiples actions qui parfois peuvent paraître simples mais qui en terme de plus value sociale sont importantes. Permettre aux élus de CE de se sentir légitimes à faire des choix et les aider à les assumer, notamment auprès des salariés, est un enjeu important.

Pour conclure, il convient de rappeler que les CE et similaires sont dans une évolution constante. La loi sur la représentativité syndicale d'août 2008 et les négociations en cours sur le devenir des instances représentatives du personnel qui devraient aboutir dans le courant de l'année 2010, année où les CE fêtent leurs 65 ans, n'en sont que quelques exemples. Il est nécessaire d'y porter attention et de voir comment les choses évoluent. A chaque problème, à chaque question, il convient que l'adhérent du réseau Cezam puisse disposer des ressources nécessaires auprès de son Inter-CE et de ses partenaires.

Enfin, une implication des collectifs de salariés sur le social ne pourra se faire sans le soutien des organisations syndicales, des Inter-CE du réseau Cezam et de leurs partenaires de l'économie sociale.

Qui sont les répondants à cette enquête ?

Cette enquête quantitative, réalisée auprès de représentants du personnel de 539 adhérents des Inter-CE du réseau Cezam (CE, DUP, COS, CAS, associations ou amicales du personnel), représente 10% des collectifs de salariés du réseau. Ces collectifs de salariés ont des caractéristiques très diverses.

La moitié des adhérents appartient à un établissement dont l'effectif est compris entre 50 et 199 salariés, un tiers des adhérents appartient à des établissements de 200 salariés ou plus et moins d'un cinquième à des établissements de moins de 50 salariés. Les différents secteurs professionnels sont représentés ainsi que la fonction publique et les collectivités territoriales.

Ce sont essentiellement des élus de comités d'entreprise et de délégations uniques du personnel, mais le réseau Cezam est également composé d'associations ou amicales du personnel ainsi que de COS et CAS.

Les représentants du personnel interrogés sont, pour la plupart, investis depuis plusieurs années au sein de leur établissement.

On peut répartir en trois grandes catégories la présence syndicale chez les CE et DUP du réseau Cezam :

- 43,3% disposent d'une majorité syndicale CFDT
- 30,5% disposent d'une autre majorité syndicale (16% CGT, 4% FO, 2,9% CFTC, 1,7% CFE-CGC, 1,2% UNSA, 4,9% autres organisations syndicales)
- 26,2% déclarent ne pas avoir d'organisation syndicale dans l'établissement.

Le Théâtre Silvia Monfort a accueilli, le 4 février 2010, le colloque de présentation de l'enquête « pratiques sociales des CE ».

Le Monfort Théâtre est un lieu unique, au cœur du Parc Georges Brassens (Paris 15^{ème}), avec ses loges réaménagées par des décorateurs de cinéma. C'est un lieu d'échanges et de rencontres, tourné vers l'international et le contemporain.

Depuis de nombreuses années, le Monfort Théâtre est partenaire de Cezam Ile de France et accorde une réduction aux porteurs de la carte Cezam.

Informations et contact : 01 56 08 33 88
www.lemonfort.fr



3, rue de Metz - 75010 Paris

Téléphone : 01 42 46 13 00 - Fax : 01 42 46 13 11

cezam@cezam.fr - www.cezam.fr

Association 1901 - N° SIRET : 494 152 804 000 14 - CODE APE : 9499 Z